

Santé publique: programme d'action communautaire 2003-2008

2000/0119(COD) - 03/07/2002 - Texte adopté du Parlement, 3ème lecture

Le Parlement européen a approuvé à une majorité de 474 voix pour, 12 contre et 48 abstentions le projet commun obtenu au Comité de conciliation sur le programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique. À noter que M. Renzo IMBENI (PSE, I), Vice-président du PE, et M. Antonios TRAKATELLIS (PPE-DE, GR), rapporteur, se sont félicités de l'issue de cette conciliation, constatant que l'enveloppe finale de 312 mios d'EUR assortie de la déclaration de la Commission constitue un compromis équitable et permettra une mise en oeuvre appropriée du programme.